

# Le prélude des maires

Un long réquisitoire de François Hérisson suivi d'une plaidoirie incisive de Maurice Paul ont donné quelque vigueur à l'ouverture du conseil municipal

La séance du conseil municipal qui se réunissait hier en mairie, s'est ouverte par l'installation de deux nouveaux élus en remplacement de deux conseillers municipaux démissionnaires. Bernard Sananes, colistier de François Hérisson en juin dernier, a remplacé Jean-Pierre Porcel, et pour la liste Martinenq, Marie-Claude Obis a pris la place de Françoise Carrere. Amabilités d'usage entre le maire et ses deux nouveaux collègues, Bernard Sananes précisant d'emblée qu'il ne siégerait pas au sein du groupe Hérisson mais en qualité d'élus indépendants de l'opposition. "Je pratiquerai une opposition ferme et résolue, mais pas systématique" précisait-il toutefois.

**M**OTS de bienvenue et congratulations diverses terminées, François Hérisson demanda la parole pour faire une déclaration liminaire, une série de cinq questions aux nouveaux élus, un regard interrogatif porté sur les cinq premiers mois de gestion municipale. Maurice Paul traîna un peu les pieds avant de donner la parole à l'ancien maire, mais, bonhomme, fit ouvrir le micro pour savoir ce que son prédécesseur avait à lui dire de si grave.

Le premier point abordé par François Hérisson concernait la réorganisation des services municipaux et le personnel communal. "Vous avez annoncé un redéploiement efficace des effectifs et une parfaite adéquation entre les fonctions exercées et les compétences," amorce François Hérisson. Je souhaiterai donc disposer d'un organigramme faisant la démonstration de cette démarche. J'appelle aussi votre attention sur le plan de titularisation que j'avais mis en place et j'espère que, malgré les difficultés financières de la collectivité, vous mènerez à terme ce programme."

## OU EN ETES-VOUS ?

Deuxième point : l'audit sur la gestion municipale. "J'estime qu'après 5 mois de gestion, vous devez être à même de nous exposer le résultat de vos investigations. Le contraire serait préoccupant pour la crédibilité de vos engagements. J'ajoute que le conseil municipal est appelé à débattre de vos orientations budgétaires et à examiner des propositions de budget primitif 1996 dans un délai qui ne pourra pas excéder 4 mois à compter de cette séance. Je m'interroge donc sur les délais d'analyse en amont."

"Objectif 2" était le troisième chapitre de l'intervention de François Hérisson. "Nous avons mis l'accent sur le risque juridique et financier que vous feriez courir à la ville en proposant à l'assemblée que la ville se substitue aux divers partenaires en cas de désengagement de leur part, mais vous n'en avez pas tenu compte. Aujourd'hui, vous êtes confrontés à la situation

que nous avons décrite. La Région se désengage sur l'aménagement de l'isthme des Sablettes. Quelle attitude allez-vous adopter ?"

Inévitablement, la M.I.A.J. était du voyage, François Hérisson regrettant qu'il n'y ait pas eu de débat en conseil municipal avant de décider du retrait de La Seyne de la Mission locale. L'ancien maire abordait aussi la situation nouvelle de "Didier Dorn, conseiller municipal, qui vient d'être engagé au sein de la M.I.A.J. en qualité de coordinateur du Plan local d'insertion par l'économie jusqu'au 31 décembre 1995 alors, poursuivait François Hérisson, que vous ne souhaitez plus participer à l'action de cet organisme. Vous avez une fois de plus cédé à vos idéaux politiques et, une fois encore, vous n'avez pas respecté le travail accompli et les objectifs atteints."

Dernier point abordé dans une salle où le public commençait à s'échauffer et à parler quelquefois plus haut que l'orateur, la communication administrative. "J'ai appris tout récemment, concluait François Hérisson, qu'une note de service concernant les relations entre



François Hérisson à Maurice Paul : "Pour ce qui concerne la M.I.A.J., vous avez une fois encore cédé à vos idéaux politiques." (Photos Stéphane Doussot.)



La mairie réorganisée par la nouvelle municipalité pour cause de "désorganisation laissée par nos prédécesseurs," expliqua hier Maurice Paul.

les élus de l'opposition municipale et les chefs de service de l'administration avait été rédigée, s'intéressant notamment à l'accès aux documents et, d'une manière générale, à la communication interne."

## SOUVENEZ-VOUS !

Titillé en début de séance par Bernard Périn (voir Pif Paf), Maurice Paul était en forme pour entrer dans le débat, chaud juste à point pour éviter le claquage, lorsque François Hérisson prit la parole.

Lorsque celui-ci eut terminé son réquisitoire, Maurice Paul brisa ses amarres et s'élança dans la tempête. Le vent venait de tourner. "Vous avez la mémoire courte ou pas de mémoire du tout, tonna Maurice Paul en direction de son prédécesseur. Nous avons réorganisé les services municipaux parce qu'ils étaient totalement désorganisés et que votre cabinet n'était en fait qu'un cabinet politique. Je vous rappelle que vous avez embauché un directeur de cabinet, M. Joël Paris, dans des conditions illégales pour lesquelles vous serez poursuivi. Vous l'avez en effet embauché à la mairie, pour 169 heures par mois et un salaire de 18.000 F. et à la S.E.M. Marepol, pour 169 heures de travail par mois et un salaire de 12.000 F. Ce pauvre homme devait donc travailler jour et nuit. Nous avons décidé d'interrompre le contrat de M. Paris et il a été licencié de la S.E.M. Marepol."

"Pour ce qui est de l'audit, poursuit Maurice Paul, pour répondre aux questions posées

par François Hérisson, nous en ferons le compte rendu dès que nous aurons en notre possession les rapports. Ce ne sera pas comme vous qui, pendant onze ans, ne nous avez jamais fait parvenir les conclusions des audits commandités à l'époque et à la Fiduciaire notamment. Concernant l'objectif 2, et plus précisément le retrait de la Région pour le financement du dossier d'aménagement de l'isthme des Sablettes, le critère avancé pour justifier ce retrait soudain serait que l'action proposée n'entrerait pas dans le cadre du tourisme. Il faudrait donc,



Maurice Paul à François Hérisson : "Vous avez la mémoire courte !"

pour que la Région s'y intéresse de nouveaux, que nous présentions le projet comme étant celui d'aménagement d'une plage. Mais, sachez que quelle que soit l'attitude du Département, de la Région ou de l'Etat dans le cadre des dossiers que nous défendons, nous sommes habitués à nous battre et rien ne nous démobilisera. Nous obtiendrons donc ce qu'on nous doit !"

La séparation annoncée entre La Seyne et la M.I.A.J. fut clairement et nettement confirmée par Maurice Paul. "La M.I.A.J. fera l'objet d'un débat au cours d'un prochain conseil municipal, annonçait le maire. Un audit est actuellement effectué qui nous permettra d'y voir plus clair dans cette structure qui était, pour l'essentiel, financée par La Seyne et qu'effectivement, comme le disait dernièrement Yamna Mansour, les publics des communes sont différents. Notre intention est avant tout de nous occuper des jeunes de La Seyne. Pour ce qui est de l'embauche de Didier Dorn, je tiens à préciser simplement que nous l'avons choisi parce qu'il est conseiller municipal et qu'il a toute notre confiance. Tout a été fait dans les règles et le P.L.I.E. dont il est chargé a reçu l'agrément du préfet. Pour ce qui est de la communication interne, il est vrai que là aussi, nous souhaitons que l'organisation soit meilleure que ce qu'elle était."

Une heure s'était écoulée. Les élus allaient pouvoir s'intéresser aux délibérations mises à l'ordre du jour.

A.F.

## Bloc-notes

### Rédaction - Publicité

Var Matin  
12, quai S.-Fabre, La Seyne... 94.94.82.93.  
Eurosud  
12, quai S.-Fabre, La Seyne... 94.06.02.66.

### Médecins

Service médical de garde... 94.87.33.33.  
SOS médecins... 94.31.33.33.

### Pharmacies

Pharmagarde 83  
24 h/24 h, 7 j/7 h... 94.07.08.08.

### Urgences

Pompiers 18 ou... 94.06.90.00.  
Gendarmerie... 94.94.80.84.  
SAMU 15 ou... 94.27.07.07.  
Hôpital... 94.11.30.00.  
Police 17 ou... 94.11.16.00.